

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 15 septembre 2015

Sous la Présidence de Monsieur André BOUCHER,

Etaient présents :

Messieurs Jean-Michel BRUN, François TROMBINI, Jean-Claude BRETNACHER, Philippe SCHUTZ, Franck ROGOVITZ et Thierry UJMA, Vice-présidents

membres en fonction : 7

membres présents : 7

Dont représentés : 0

membres absents : 0

POINT n°1 : Redevance R2 ERDF - Reversement

Monsieur le Président informe le bureau qu'ERDF a reversé la somme R2 prévue pour subventionner les travaux dans les communes. Son montant est de 11304,29 €. Il convient maintenant de répartir cette somme entre les communes ayant effectué des travaux au prorata de leur montant.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Vu les montants de travaux retenus par ERDF,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

1) De reverser les 11304,29 € correspondants à la redevance R2 versée par ERDF selon la répartition suivante :

- 6167,50 € pour la commune de Coume,
- 948,76 € pour Condé-Northen,
- 616,44 € pour Niedervisse,
- 3353,01 € pour Helstroff,
- 63,35 € pour Varize,
- 155,23 € pour Eblange,

2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°2 : Marché de réhabilitation des vestiaires de la piscine de Boulay – Maîtrise d'œuvre – Avenant n°1

Monsieur le Président informe le bureau de l'avenant nécessaire au marché cité en objet afin de rémunérer le maître d'œuvre en raison des nouveaux travaux demandés pendant les vacances de la Toussaint par la CCPB (remplacement des huisseries du bassin)

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Vu le procès-verbal de la commission d'ouverture des plis,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 du marché de maîtrise d'œuvre de réhabilitation des vestiaires de la piscine signé avec Omnitech pour un montant de 3165,24 € HT, qui fait passer le montant global du marché de 20850 € HT à 24015,24 € HT soit une plus-value de 15,18 %,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°3 : Adoption de l'agenda d'accessibilité programmée (Adap) de la CCPB et mise en place du calendrier retenu

Monsieur le Président informe le bureau que la préparation de l'Adap est terminée. Il faut maintenant l'adopter avant de le transmettre aux services préfectoraux.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'adopter l'Adap, son contenu et sa programmation,
- 2) D'autoriser le Président à signer l'Adap et à le déposer en Préfecture,
- 3) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°4 : Assainissement – Marché de fournitures et pose de matériel électriques, électromécaniques et accessoires pour l'assainissement.

Monsieur le Président informe le bureau que la consultation est terminée. L'analyse des offres est réalisée. La commission d'appel d'offres a fait son choix. Ce marché est un marché à bons de commande qui durera jusqu'à la fin du contrat d'affermage actuel, début 2017.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Vu le procès-verbal d'ouverture des plis,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer le marché cité en objet avec la Société des Eaux de l'Est,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°5 : Finances – Ligne de Trésorerie au Crédit Agricole

Monsieur le Président rappelle au bureau la demande faite en juin de renouvellement des deux lignes de trésorerie pour 300 000 et 650 000 €. Le crédit agricole accepte ce renouvellement en fusionnant les deux lignes en une seule de 950 000 €.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer la convention de ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole de Lorraine pour un montant de 950 000 € aux conditions suivantes :
 - Durée : 1 an (échéance le 19/09/2016)
 - Taux : Euribor 3 Mois + 1,85 % (taux au jour de signature : 1,8140 % à titre indicatif)
 - Facturation des intérêts : trimestrielle
 - Frais de dossier : 1900 euros
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°6 : Finances – Mise en place du paiement par Internet (TIPI)

Monsieur le Président informe le bureau de la possibilité pour la CCPB de mettre en place le paiement par Internet via l'outil TIPI proposé par la DGFIP. Cette nouvelle possibilité offerte aux usagers doit notamment permettre de limiter les délais de paiement.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'adhérer au dispositif TIPI de paiement par Internet mis en place par la DGFIP,
- 2) D'autoriser le Président à signer la convention de mise en œuvre et de fonctionnement de TIPI,
- 3) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

André BOUCHER,

Jean-Michel BRUN,

Jean-Claude BRETNACHER,

François TROMBINI,

Philippe SCHUTZ,

Thierry UJMA,

Franck ROGOVITZ,